



Parent décéder comment garder le logement hlm

Par **bouquinet johanna**, le **21/01/2012 à 16:53**

Bonjour,
mon frere et moi avons toujours vécu avec notre mère en location dans un logement hlm cela depuis 40ans! Notre maman est décéder le 22/12/11 nous avons demander a l'office hlm de transférer le bail a notre profit sachant que nous avons toujours était déclarer dans le logement. Notre demande a été refuser; motif logement trop grand pour nous! et il nous demande de quitter les lieux! nous refusons de rendre notre logement nous y avons tous nos bien et bien plus encore tous nos souvenirs passer avec nos parents pour nous se serait un vrai crevé coeur de devoir partir j ai vraiment besoin d'aide merci de me conseiller

Par **Marion2**, le **21/01/2012 à 18:33**

Bonsoir,

Malheureusement, vous allez devoir partir.

Les HLM sont des logements sociaux et il ya des listes d'attente pour pouvoir bénéficier d'un appartement.

Les critères d'attribution sont très stricts.

Avez-vous demandé un autre logement avec une ou deux pièces en moins ?

Cordialement

Par **bouquinet johanna**, le **21/01/2012** à **18:45**

merci pour votre réponse non nous n avons pas demander d autre logement ce matin le directeur de l'office hlm nous a envoyer un courrier disant que l état des lieux sera le 1/02 il nous a pas proposer d'etre reloger.nous irons jusqu'au bout pour garder notre logement..je vous remercie sincerement pour votre réponse

Par **Marion2**, le **21/01/2012** à **18:55**

Le Directeur de l'Office d'HLM ne vous proposera pas de logement, c'est à vous de lui demander.

Vous avez tort d'insister, vous ne pouvez pas garder ce logement s'il est trop grand. Vous risquez l'expulsion et des frais importants.

Réfléchissez bien et essayez d'obtenir un autre logement.